

Propos liminaire du Collectif Habitants de Paris lu lors de la réunion de "concertation" du 27/04/2021 consacrée à la pérennisation des terrasses éphémères

La Ville a décidé en toute hâte d'organiser une concertation sur le projet de pérennisation des terrasses éphémères et de leur intégration dans le RET.

Les documents de travail ont été envoyés la veille de la première réunion, ne laissant pas le temps aux associations et collectifs de préparer cette réunion avec leurs membres.

Lors de la réunion du 22 avril réservée aux associations et prévue pour 2 heures, la parole leur a été donnée au bout de 55 minutes.

Les villes de Grenoble, Lyon et Paris ont présenté des diaporamas que nous découvrons pour l'occasion. En fin de réunion, nous avons demandé à ce que ces documents soient téléchargeables. L'organisateur s'est engagé à nous communiquer ces documents, ce qu'il a fait trois heures avant la réunion d'aujourd'hui.

Enfin pour la réunion de ce jour, consacrée aux associations le collectif d'habitants qui s'est constitué au cours des derniers jours et qui compte 41 collectifs ou associations d'habitants a demandé à présenter un diaporama de 8 slides en début de réunion, ce qui nous a été refusé.

Cette concertation, sans garant vers lequel se tourner, est totalement asymétrique puisque les deux parties en présence n'ont pas les mêmes droits. Comment peut-on parler de concertation avec les associations et collectifs quand ceux-ci n'ont pas le droit d'exprimer leurs positions ?